

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/02/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 3 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 27/01/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 27/01/2023.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann

Absent(s) : M. GHYAMPHY Koffi, Mme HERMENAULT Aurélie

A été nommé(e) secrétaire : Mme SINNAEVE Emilie

2023/008 – Location - Logement 1 route du port gautier - Participation au frais de chauffage - Année 2022

Vu le bail d'habitation conclu le 13 août 2013 avec Mme Nathalie AIMONT, pour la location du logement sis 1 route du Port Gautier,

Vu l'état des dépenses de chauffage de l'année 2022 pour les bâtiments communaux dont dépend le logement sis 1 route du Port Gautier ;

Vu le montant de 1 121.61 € correspondant à la dépense de chauffage du logement 1 route du Port Gautier pour l'année 2022 ;

Vu la provision mensuelle pour frais de chauffage de 95,00 € en 2022, soit un total de 1 140 €,

Vu l'augmentation des prix du marché de granulés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de :

- **REMBOURSER** à Mme Nathalie AIMONT la somme de 18.39€ correspondant au trop perçu sur la provision perçue en 2022 au titre des frais de chauffage du logement sis 1 route du Port Gautier (1 121.61€ - 1 140€)
- **FIXER** la provision mensuelle pour frais de chauffage pour l'année 2023 du logement 1 route du Port Gautier à 100€ par mois.

Ce montant sera réactualisé en fin d'année en fonction du montant de la dépense réelle de l'année 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 07/02/2023

Le Maire

Monique TROTIN



Secrétaire de séance
Mme SINNAEVE Emilie